

EXTRAIT DE L'AVIS

DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE SUR LE PROGRAMME STATISTIQUE À MOYEN TERME 2009-2013 ET SUR SA PREMIÈRE ANNÉE D'EXÉCUTION

AVIS GÉNÉRAL

Avis transversal 2009-2013

Statistiques d'entreprises

1. Le Conseil suivra avec attention la réalisation par l'Insee et les services statistiques ministériels du programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises (Resane)**. Il approuve l'orientation consistant à utiliser plus largement des sources administratives et à réduire ainsi la charge statistique. Il souligne que la cohérence des statistiques structurelles d'entreprises sera ainsi améliorée par la suppression de l'enquête annuelle d'entreprises et son remplacement par les enquêtes sectorielles annuelles et les enquêtes annuelles de production (programme Fusain).

Il soutient les perspectives tracées par la deuxième phase du projet Resane qui s'appuie sur les recommandations du groupe de travail Salustro sur « les statistiques structurelles sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes » avec :

- la constitution **d'un répertoire national purement statistique** qui permettra d'identifier tous les types d'unités statistiques dont la statistique d'entreprises a besoin et enregistrera les liens entre ces différentes unités et les enquêtes aux échantillons desquelles elles appartiennent,
 - **le profilage** des plus grandes entreprises françaises,
 - **le développement de produits de diffusion adaptés** à ce nouveau système de production avec une description systématique du système productif.
2. Le Conseil prend acte des règlements d'Eurostat, d'une part **sur les statistiques d'activités économiques des filiales de groupes** (FATS Inward et FATS Outward), d'autre part sur l'évolution d'INTRASTAT dans le sens d'un relèvement des seuils de déclaration. Il note l'intérêt de **consolider les statistiques sur les échanges internationaux de services**. Il encourage la Banque de France et l'Insee à mettre à niveau la connaissance sur les activités des filiales étrangères des groupes français. Il souligne l'importance qu'il attache à ce que soit préservée la qualité des statistiques de commerce extérieur en données physiques.
 3. Le Conseil soutient **le projet de refonte des statistiques infra annuelles** (indices de chiffres d'affaires, enquêtes de conjoncture quantitatives et qualitatives) qui vise à assurer une meilleure correspondance entre les statistiques structurelles et celles de court terme. Il suivra avec attention l'avancée de ce projet tout au long du moyen terme.

4. Le Conseil se félicite de la publication prochaine d'un décret précisant la définition statistique de l'entreprise et définissant quatre classes de taille d'entreprises : **micro-entreprises, petites et moyennes entreprises, entreprises de taille intermédiaire et grandes entreprises** selon les recommandations d'un groupe de travail du Cnis. Il souhaite que les définitions retenues soient autant que possible utilisées par les services statistiques publics lors de la publication de résultats dans le respect du secret statistique.
5. Le Conseil salue les progrès réalisés récemment dans **la connaissance des prix** au sein du secteur productif. Il recommande que ces acquis soient consolidés et que les lacunes qui subsistent soient comblées, notamment sur **les secteurs de l'assainissement et de la gestion des déchets, sur quelques segments du secteur des transports et sur tous les services financiers et d'assurance**.
6. Le Conseil soutient le changement de méthode prévu pour calculer l'indice du coût de la construction en le remplaçant par une évaluation fondée sur les techniques économétriques.
7. Le Conseil considère que le système statistique d'entreprises doit **mieux appréhender la globalisation de l'économie** en s'appuyant sur le renforcement des enquêtes et autres travaux thématiques déjà engagés qui ont à concilier une vision horizontale intersectorielle avec une appréhension concrète des réalités spécifiques à chaque activité, souvent sous la contrainte de l'harmonisation européenne. **Le Conseil prend acte que le SSP doit établir des priorités dans les demandes qui lui sont adressées. Il marque un intérêt particulier pour la réalisation dans les cinq ans à venir des enquêtes ponctuelles sur les thèmes suivants** sans qu'un ordre de priorité ne soit établi entre les thèmes cités :
 - organisation des activités productives (partage international du travail, tertiarisation, organisation en réseau...);
 - innovation ;
 - économie de l'immatériel ;
 - rôle des technologies de l'information et de la communication ;
 - éco-entreprises et éco-activités.
8. Le Conseil encourage vivement l'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles aux secteurs non encore couverts comme les arts et spectacles et les associations. Il souhaite la mise en place **d'une enquête pilote sur les associations intervenant dans les services aux particuliers**. Ce type d'investigation permettrait de mieux suivre l'ensemble des services aux particuliers et notamment l'économie sociale et le développement des services à la personne.

AVIS MOYEN TERME DES ANCIENNES FORMATIONS DU CNIS

AGRICULTURE 2009-2013

1. Le Conseil apprécie la qualité des travaux préparatoires (entretiens, séminaire de septembre 2007, groupes de travail thématiques) engagés par le Scees avec les utilisateurs pour élaborer le programme à moyen terme 2009-2013 de la statistique agricole française. Il salue la volonté d'améliorer les opérations existantes pour satisfaire les besoins statistiques émergents.
2. Le Conseil observe que les statistiques agricoles utilisées actuellement restent indispensables pour le pilotage de la PAC alors que dans le même temps des thèmes nouveaux apparaissent, ce que souligne le programme statistique communautaire 2008-2012. Dans ce contexte, il approuve l'orientation de recueillir les informations nouvelles indispensables pour éclairer les débats sur le développement rural, sur les liens entre l'agriculture et l'environnement, sur la sécurité alimentaire notamment, en utilisant autant que faire se peut les opérations habituelles du programme de travail de manière à limiter la charge de réponse aux enquêtes.
3. Le Conseil souligne la nécessité de disposer de statistiques sur les ventes et utilisations de produits phytopharmaceutiques en agriculture, notamment pour répondre aux questions du Grenelle de l'environnement. Il reconnaît l'apport des enquêtes sur les pratiques culturales en grandes cultures et de leur élargissement récent à la viticulture. Il souhaite que dans la mesure du possible les observations soient étendues aux cultures arboricoles et légumières pour mieux couvrir l'ensemble du secteur agricole.
4. Le Conseil encourage le Scees à développer la connaissance des performances énergétiques des exploitations agricoles pour la période 2009-2013. Concernant l'utilisation de l'énergie en agriculture, il prend bonne note des améliorations déjà introduites sur ce point dans le RICA. Il soutient la mise en place d'une enquête sur les entreprises de travaux agricoles, forestiers et ruraux (ETAFR) et les coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), en 2010. Il souhaite également que le Scees étudie les contours d'une enquête ponctuelle qui approfondirait en 2011 les aspects non encore couverts sur les exploitations agricoles.
5. Le Conseil suivra avec intérêt les investissements méthodologiques, technologiques et organisationnels mis en place pour **le recensement agricole 2010 et les enquêtes futures**. Il suivra avec attention les travaux engagés par l'Insee et le « service statistique et prospective » pour repérer toutes les exploitations agricoles, notamment celles de petite taille, et les intégrer dans le répertoire statistique. Le Conseil apprécie les efforts faits pour alléger la charge statistique des exploitants grâce au recours élargi aux données administratives (agriculture biologique, cheptel bovin, surfaces cultivées, main d'œuvre salariée) facilité par la convergence des unités observées avec le répertoire Sirène. De même, le Conseil approuve le choix fait d'utiliser le casier viticole pour la réalisation du recensement de la viticulture, ce qui allège fortement la charge d'enquête pour les viticulteurs. Enfin, le Conseil se félicite de la qualité de la consultation sur le questionnaire qui a pu être menée en dépit de l'adoption tardive des textes européens. Il souhaite pouvoir apprécier lors de ses prochaines sessions les améliorations ainsi apportées au dispositif de statistique agricole.

COMMERCE, SERVICES 2009-2013

1. Le Conseil encourage l'Insee et les services statistiques ministériels à mener à bien l'ambitieux programme de **refonte des statistiques annuelles d'entreprises**. Il apprécie la réduction de la charge statistique et l'amélioration des délais de diffusion liées à la mise en œuvre de la première phase du projet dès le début du moyen terme. Il appuie les perspectives tracées pour la deuxième phase qui se déroulera durant le moyen terme, en insistant sur une **prise en compte de la dimension réseau d'enseigne** très structurante pour les secteurs tertiaires.
2. Le Conseil se félicite de l'approche retenue pour suivre **les réseaux du tertiaire** avec une typologie qui distingue bien, d'un côté les réseaux de type franchise, de l'autre côté les réseaux d'adhérents (groupement coopératif ou chaîne volontaire) tout en observant les relations contractuelles proches (comme par exemple la commission-affiliation). Il soutient le projet d'un « répertoire statistique » de ces principales formes de réseaux de façon à suivre le déploiement de ce type d'organisation.
3. Le Conseil encourage vivement les efforts faits pour couvrir plus largement par des **indices de prix** les grands secteurs des services aux entreprises. Il estime que ce chantier est fondamental pour que les services disposent d'un dispositif statistique analogue à celui de l'industrie ; il considère que cette démarche permettra de développer des études de même niveau sur l'ensemble des secteurs d'activité, notamment sur les aspects de productivité.
4. Le Conseil apprécie la poursuite d'un programme d'enquêtes régulières sur les **équipements et les usages des TIC** par les entreprises. Il souhaite que l'on améliore la mesure du **commerce électronique et que les modalités de son développement** puissent faire l'objet d'une enquête spécifique au-delà des seules demandes communautaires. Il recommande la mise en place d'un comité de concertation pour définir avec précision les objectifs de l'enquête.
5. Le Conseil soutient les projets d'enquêtes visant à mieux connaître et suivre l'évolution de **l'équipement commercial** par des investigations auprès des points de vente qui tiennent compte de leur localisation (centre-ville, périphérie, etc).
6. Le Conseil encourage vivement les projets **d'extension de la couverture des enquêtes sectorielles annuelles** aux secteurs agrégés « arts, spectacles et autres activités récréatives » et « associations et autres services personnels » (soit les grandes sections R et S de la NAF rév 2) par des interrogations adaptées à ces activités. Il souhaite que la possibilité d'améliorer la connaissance des autres activités associatives notamment l'enseignement, la santé et l'action sociale soit examinée. Il considère que ce développement devrait contribuer à une meilleure connaissance de l'économie sociale.
7. Le Conseil marque un intérêt particulier pour les thèmes suivants dont certains en fonction des priorités pourront faire l'objet d'une **enquête thématique** au cours des cinq ans à venir : innovation avec des concepts adaptés au commerce et aux services ; dépenses de services et externalisation des fonctions tertiaires par les entreprises ; dépenses et modes de gestion des composantes de l'investissement immatériel, modes ouverts de coopération....

8. Le Conseil approuve les orientations affichées pour l'évolution **des enquêtes de conjoncture concernant le commerce et services**, et les efforts entrepris pour développer la collecte par internet et l'introduction d'indicateurs synthétiques.

9. Compte tenu de la transposition prochaine de la directive Services, le Conseil souhaite qu'il soit possible de mieux mesurer à moyen terme **les échanges internationaux de services**, en particulier les échanges transfrontaliers.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE 2009-2013

1. Le conseil note avec satisfaction que l'enquête annuelle de production, mise en place par le Sessi, devrait permettre **d'améliorer la qualité de la description en branches et en produits de l'activité des entreprises industrielles**, notamment en distinguant mieux leur activité de négoce de leur activité de production. Il se félicite de l'amélioration de la pertinence des statistiques relatives aux secteurs industriels ainsi que de la plus grande cohérence entre statistiques sectorielles, de branches et de production qui en résultera.
Il enregistre que ce nouveau dispositif, au même titre que le changement de nomenclatures, le changement du concept de production et la meilleure prise en compte des petites entreprises industrielles, induira des modifications sensibles dans les statistiques publiées et souhaite qu'un bilan soit fait de l'impact de ces différents changements.
2. Le Conseil souhaite que lui soit rapidement présenté **un projet de programmation des enquêtes thématiques** qui, soit répondent à une exigence européenne actuelle ou future dans le cadre du moyen terme, soit résultent d'engagements nationaux d'observation régulière de certains thèmes. Il rappelle que des enquêtes thématiques plus ponctuelles doivent pouvoir être menées en fonction des besoins exprimés par les utilisateurs.
3. Le Conseil encourage l'effort entamé sur la production et la diffusion d'informations au niveau régional et local. Il soutient les travaux visant à **développer les études et diagnostics sur l'impact que peuvent avoir les évolutions de l'industrie sur l'activité et l'emploi au niveau local**.
4. Le Conseil soutient **les travaux de l'observatoire de l'énergie pour répondre à la demande d'informations**, conformément au règlement européen en cours d'adoption sur les statistiques de l'énergie. Il encourage l'effort entamé pour une meilleure connaissance des consommations d'énergie. Il suivra avec attention l'établissement d'un diagnostic des bâtiments résidentiels et des comportements de consommation des ménages.
5. Le Conseil encourage la poursuite des travaux entrepris pour améliorer la qualité des enquêtes industrielles et demande que l'élaboration de **bilans de qualité** soit généralisée.
6. Le Conseil souhaite que les efforts de fourniture d'un meilleur service aux utilisateurs soient poursuivis, en s'appuyant sur les **potentialités d'Internet**, que ce soit en matière de collecte ou de mise à disposition des résultats notamment pour les enquêtes conjoncturelles.
7. Le Conseil souhaite que les efforts de simplification du système Intrastat ne dégradent pas la qualité globale de l'information produite. Il souhaite en particulier que **l'information sur les flux physiques de matières** soit collectée pour mesurer l'impact de l'industrie sur l'environnement

TRANSPORTS, TOURISME 2009-2013

Transports

1. Le Conseil réaffirme son souhait de voir rapidement étudiées et mises en œuvre, dans le cadre de ce moyen terme, les recommandations formulées dans le rapport du Cnis « Inventaire des besoins d'information sur les transports ». À cette fin, il demande qu'**un comité de coordination statistique** composé du service statistique et des directions opérationnelles du ministère soit créé rapidement pour cadrer l'avancée des travaux indispensables à la mise en œuvre de ces recommandations. Il souhaite que ce comité rende compte de l'avancement de ses travaux chaque année dans le cadre de la formation *ad hoc*.
2. Le Conseil insiste sur l'étude des recommandations du rapport « inventaire des besoins d'information sur les transports » concernant la **mobilité locale des personnes en incluant ses implications sur le bilan de la circulation** pour éclairer de manière homogène dans les différentes agglomérations l'offre de transport, la qualité de service, la congestion. Il s'agirait ainsi de chercher à rendre possible la **mesure de certains effets environnementaux des transports et l'impact des mesures à venir pour le développement durable**.
3. Le Conseil souhaite que soit mise en place une synthèse statistique des **échanges internationaux de marchandises** à partir des sources statistiques de transports pour pallier l'abandon de l'obligation de déclaration douanière en matière de flux de marchandises en intracommunautaire. Les travaux devraient notamment permettre une estimation des flux conteneurisés de marchandises échangées passant par les ports français ou étrangers.
4. Le Conseil encourage vivement la réalisation de l'enquête sur les **entrepôts** et souhaite que celle-ci fournisse à la fois des informations sur les caractéristiques et l'activité **logistique** des entrepôts, et sur les flux de transport amont et aval associés.
5. Dans le contexte d'ouverture à la concurrence modale et intermodale, **le développement de la connaissance des prix et de leur évolution** est une indication essentielle de l'adaptation de l'offre à la demande aux conditions de concurrence. Le Conseil encourage la mise en place des indices prévus dans le règlement STS. Il demande également de poursuivre la réflexion méthodologique pour apprécier au-delà des évolutions, les prix en niveau pour procéder à des comparaisons par mode.

Tourisme

1. Le Conseil encourage les services chargés du tourisme et la Banque de France à poursuivre les avancées méthodologiques permettant de **consolider la connaissance du tourisme international**. À cet égard il souhaite vivement que des méthodes alternatives ou complémentaires aux enquêtes aux frontières soient prolongées ou explorées. C'est le cas notamment d'une approche de la présence de non résidents à partir de la connaissance qu'en ont les opérateurs de téléphonie mobile, ou de leurs dépenses à partir des informations détenues par le groupement « cartes bancaires ». Le Conseil encourage le système statistique public à engager des discussions sur les conditions d'accès à ces informations auprès de leurs détenteurs pour une première mise en place au cours de ce moyen terme en tenant compte des expériences en cours.
2. Le Conseil souligne l'importance d'une opération comme l'enquête « Suivi de la demande touristique » (SDT), utilisée notamment pour répondre aux obligations européennes. Il

souhaite vivement que les volets trimestriels variables soient utilisés pour **compléter l'information disponible sur le tourisme des résidents**. Il s'agit notamment de suppléer au non renouvellement des enquêtes "vacances" de l'Insee, en traitant par exemple les déplacements des enfants de moins de 15 ans, les déplacements professionnels, ou d'intégrer des questions sur des thématiques nouvelles comme celle du développement durable du tourisme, etc.

3. Le Conseil note avec satisfaction les avancées très significatives réalisées récemment dans la connaissance des structures d'hébergement touristiques et les perspectives d'un suivi étendu de la fréquentation dès l'année 2009. Il encourage le système statistique public à **développer et approfondir la connaissance des entreprises** de l'ensemble des secteurs caractéristiques du tourisme et des conditions d'exercice de leur activité. Des avancées sont notamment attendues dans la connaissance des groupes et des réseaux d'enseignes, de l'emploi et des qualifications, des difficultés d'embauche, etc.

4. Le Conseil attache une grande importance aux travaux de **rénovation des comptes satellites du tourisme**, plus particulièrement à la réconciliation entre les approches « demande » et « offre » et au meilleur ancrage avec le cadre central de comptabilité nationale. Le compte satellite permettra des analyses plus riches et plus pertinentes en rapprochant des données monétaires comme les dépenses et des données physiques comme le nombre de nuitées à partir de sources cohérentes entre elles.

AVIS 2009

première année d'exécution

AGRICULTURE 2009

1. Le Conseil recommande que l'expérimentation de saisie mobile des données sur ordinateur portable par les enquêteurs pour le recensement agricole soit organisée de manière à améliorer la qualité des données recueillies et à réduire la charge de collecte. Il souhaite être informé des résultats des expérimentations conduites en 2008 et 2009.
2. Le Conseil a noté les efforts entrepris par le service de la statistique et de la prospective pour améliorer la diffusion des informations statistiques. Il suivra avec attention le démarrage de l'enrichissement du site Agreste avec la mise en ligne intégrale des publications « Chiffres et données », complétée par des tableaux détaillés téléchargeables par les utilisateurs. Il souhaite connaître l'état des réalisations à sa prochaine session.

Avis sur le plan de sélection de l'échantillon 2008-2009 du RICA

Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au réseau d'information comptable agricole, le Conseil approuve les plans de sélections pour 2008 et 2009 du RICA.

COMMERCE, SERVICES 2009

1. Le Conseil enregistre que l'année 2009, première année de fonctionnement d'un nouveau système, sera une année de transition pour les statistiques structurelles. Il comprend que, compte tenu des importants investissements en cours, il n'y ait pas de nouvelles enquêtes proposées. Il souhaite cependant que, dès le printemps 2009 **un programme d'enquêtes thématiques** à réaliser sur le moyen terme soit présenté.
2. Le Conseil prend acte du profond changement introduit par les chantiers en cours sur les statistiques structurelles et souhaite que **les nouvelles perspectives de diffusion** de résultats lui soient présentées courant 2009.
3. Le Conseil apprécie le développement des **indices de prix** sur les télécommunications, la téléphonie, les agences de presse... de façon à couvrir l'ensemble de la nouvelle section « Information et communication » et souhaite qu'un point soit fait au printemps 2009 sur les réalisations selon les nouvelles nomenclatures d'activité et de produits.

INDUSTRIE, INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES, ÉNERGIE 2009

1. Le Conseil soutient les importants efforts entrepris par l'Insee et le Sessi afin de rationaliser et de simplifier le dispositif de production des statistiques structurelles sur l'industrie. Il apprécie la réduction de la charge statistique des entreprises ainsi que l'amélioration de la connaissance des petites et moyennes entreprises industrielles qui en résulteront pour l'ensemble de la Statistique d'entreprises. Il demande que l'adaptation des systèmes d'informations des différents services soient menés en cohérence avec les évolutions du système de production.
2. Le Conseil se félicite de la démarche de concertation menée par le Sessi avec les organisations professionnelles. Il considère que le projet d'arrêté mis au point dans ce cadre définit les conditions d'exercice de la coopération entre les organisations professionnelles et l'administration d'une façon adaptée.

TRANSPORTS, TOURISME 2009

Transports

1. Le Conseil note l'avancée de la mise en œuvre de certaines recommandations de « **l'inventaire sur les besoins d'information sur les transports** », en particulier avec la loi Grenelle en préparation, le lancement d'une étude sur les « hinterland » des ports, les travaux de concertation en matière de transports départementaux et urbains et de production d'un compte satellite des transports.
2. Le Conseil comprend que la réforme du **système d'immatriculation des véhicules** aura des implications organisationnelles pour le traitement des données. Il note également les progrès engagés en matière de diffusion des informations relatives aux immatriculations et au parc de véhicules, en particulier concernant la mise à disposition sur internet et la diffusion d'informations sur les émissions des véhicules. Il recommande que toutes les mesures soient prises pour éviter que le changement de système ne conduise à une rupture dans la mise à disposition des informations, tant pour les délais que pour le détail.

Tourisme

1. Le Conseil se félicite de la mise en place par l'Insee et la Direction du tourisme d'une description précise et régulièrement mise à jour du **parc des hébergements collectifs autres que les hôtels et campings** et de l'élargissement dès 2009 de l'enquête de fréquentation, sur une partie significative de ce champ, afin de satisfaire aux exigences européennes. Il souhaite vivement qu'un premier bilan annuel, celui de l'exercice 2009, puisse être rendu public au printemps 2010.
2. Le Conseil a pris connaissance du dispositif mis en place, depuis la fin des contrats de plan « État - Régions », pour coordonner et assurer la cohérence méthodologique du **dispositif statistique régional sur le tourisme**. Il souhaite que le suivi du dispositif au niveau national soit poursuivi et qu'il lui soit rendu compte chaque année des évolutions constatées dans ce domaine.

Transports - Tourisme

1. Le Conseil recommande que la coordination entre la direction du tourisme et le SESP, service statistique du ministère en charge des transports, pour l'adaptation de **l'enquête de suivi de la demande touristique (SDT)** se poursuive, conformément aux recommandations du groupe de travail sur l'inventaire des besoins de statistiques sur les transports.